

Commune de Jorat-Menthue

Demande de permis de fouilles

1. Données générales Personne :					
Emplacement du chantier (rue, localité) :					
En faveur des parcelles n°					
2. Services ☐ eau ☐ égout ☐ électricité ☐ gaz ☐ téléphone ☐ téléréseau ☐ autre					
3. Fouilles					
Profondeur:cm largeur:cm					
4. Conduites					
Nombre	1	2	3	4	5
Diamètre					
destination					
5. Entreprise chargée des travaux					
Nom :					
Adresse:					
Date :Signature :					
6. Prescriptions					
Le demandeur est responsable de la parfaite remise en état de la fouille. Celle-ci est garantie pour une durée de 5 ans. La Commune se réserve le droit, le cas échéant, de faire exécuter des travaux de remise en état, si l'emplacement de la fouille s'est dégradé avant cette échéance, aux frais du demandeur. Les fouilles entreprises au travers d'une chaussée ne doivent jamais êtres perpendiculaires à l'axe de sinculation, mais deurset être placée en bisis que un angle minimum de 15°.					
circulation, mais devront être placée en biais avec un angle minimum de 15°.					
7. Permis					
Dans sa séance dula Municipalité a accordé l'autorisation pour la fouille mentionnée ci-dessus.					
8. Remarques					
 – plan de situation à annexer – l'entrepreneur responsable des travaux à l'obligation de prendre contact avec le municipal des routes au moins 3 jours avant l'ouverture du chantier. 					
Au nom de la Municipalité					
	Le Syndic		L	.a Secrétaire	
René Pernet			J	Joëlle Braillard	